

60, rue Vergniaud
75013 PARIS

Tél. : 01 44 16 86 20
Fax : 01 44 16 86 32

www.fnem-fo.org

contact@fnem-fo.org

Paris, le 16 septembre 2013

Temps de travail dans le Groupe EDF La Cour des Comptes fait dans la provocation !

Après avoir milité pour la déréglementation dans l'hydraulique, la Cour des Comptes vient de s'attaquer à nouveau aux agents du Groupe EDF, après s'en être pris leur rémunération et au tarif agent.

Comme d'habitude, la Cour des Comptes n'a pas daigné entendre les représentants du personnel. Bravo pour la concertation !

Sur le fond, la Cour se lance à une attaque en règle contre l'Accord sur le temps de travail de 1999 signé à EDF, mais aussi à Gaz de France, à l'époque des Présidents ROUSSELY et GADONNEIX et du Gouvernement JOSPIN. Elle indique que « les principes fondateurs (sur le temps de travail) ne sont plus complètement adaptés aux enjeux industriels des entreprises ».

Elle critique aussi le mécanisme des Accords de Branche issu de la Loi du 10 février 2000 de ce même Gouvernement.

Elle remet enfin en cause le contenu du Statut du personnel sur les heures supplémentaires ainsi que sur les astreintes.

Tout cela dans l'objectif d'une meilleure disponibilité et de faire plus de productivité afin d'accroître encore les distributions de dividendes qui sont pourtant déjà très élevés !

Ce faisant, la Cour des Comptes mène une véritable action politique de destruction des accords sociaux dans les entreprises publiques, ce pour quoi elle n'a aucune légitimité.

En outre, la Cour des Comptes ne peut ignorer que l'Accord de 1999 s'est accompagné d'une réorganisation profonde des services et d'une modération salariale. Mais cela, elle le passe sous silence et pour cause : elle n'a mené qu'une instruction à charge !

La Cour des Comptes oublie encore que le Groupe EDF a déjà beaucoup donné en gains de productivité.

Que cherche donc la Cour des Comptes ? Accentuer la pression sur les salariés des fonctions centrales, du commerce, des réseaux, de la production hydraulique, thermique ou nucléaire au risque de mettre en cause la qualité du service rendu ?

FO Énergie et Mines met en tout cas vivement en garde le Gouvernement.

L'électricité n'est pas un bien comme les autres. La sécurité des personnes et des biens doit en toutes circonstances prévaloir sur des considérations de productivité.

Si le changement consiste à faire travailler plus les salariés d'EDF en baissant leur rémunération sans intégrer ces contraintes de service public, ce n'est vraiment pas le changement qui était attendu !

Contact : M. Jacky CHORIN
Tel : 06 07 89 77 07